

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 3

Artikel: Réponse à Monsieur P. de Coulon
Autor: H.By.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pleinement rassurés; jamais un aussi profond connaisseur des choses de la forêt ne consentira, comme inspecteur du canton, au sacrilège de sacrifier à la mode du jour un élément de production de pareille importance, qui, une fois détruit, le sera irrémédiablement, ne pouvant jamais être reconstitué vu le grand âge qu'il devrait atteindre; élément de production de grande importance, disons-nous, en ce que ces géants ajoutent un étage au milieu productif, augmentant ainsi d'une zone l'espace occupé par le massif.

Malgré leur âge et en raison même de leurs dimensions, ils constituent un facteur actif de l'accroissement absolu, qui seul doit être pris en considération: un taux d'intérêt faible avec rendement absolu élevé, pour autant qu'il soit soutenu, devant, en économie forestière, être préféré à un rendement absolu plus faible, avec taux élevé.

Recommandant ce sauvetage à l'auteur de „l'Aménagement des forêts par la Méthode du Contrôle“ nous le prions d'agréer, pour son œuvre, les félicitations d'un ancien forestier, et en anticipation des effets de son influence en faveur des vieilles écorces de la Joux et d'autres forêts du canton, l'expression de la reconnaissance d'un vieux Neuchâtelois.

Roustchouk, 26 décembre 1921.

P. de Coulon.

Réponse à Monsieur P. de Coulon.

Mon honorable critique classe ses griefs sous le titre: „Jardinage cultural ou Méthode du Contrôle“. Veut-il marquer ainsi qu'il faudrait faire choix entre l'un et l'autre? ou bien s'en prend-il spécialement à cette dernière, ou bien encore à ma tendance à faire d'une manière générale de l'aménagement et du traitement un ensemble à base expérimentale? ou bien écrit-il peut-être seulement un plaidoyer en faveur des vieilles écorces des Joux? Je n'arrive pas à discerner clairement le but qu'il poursuit. J'éprouve par conséquent quelque embarras à ranger mes arguments en face des siens. Cependant, derrière ceux-ci, je crois apercevoir l'homme d'initiative qu'est mon camarade d'autrefois, mon collègue toujours, homme d'initiative qui tient avant tout à ses coudées franches et que tout aménagement doit gêner un peu aux entournures.

Je ne voudrais pas faire de ceci un argument *ad hominem*, d'autant moins que je suis moi-même fort épris de liberté en faveur du technicien responsable d'une forêt. Je voudrais rester objectif tout en défendant mon petit ouvrage. Pourtant je ne puis pas ne pas être frappé du fait que M. de Coulon n'a pas vu les déclarations répétées et fort explicites que j'y fais en faveur de la libération du technicien, déclarations faites en maintes occasions ailleurs aussi que dans ce livre et qu'il pourra facilement y retrouver pages 20, 24, 28, 29, 42, 63, 65, 71, etc.; elles me semblent condensées en ces trois phrases que je m'excuse de citer: „l'aménagement sera l'observateur et le traitement l'expérimenta-

teur“, „l'aménagement sera la systématisation des expériences faites ou à faire par le traitement“, „il faut libérer le traitement de toute servilité“.

Aussi, lorsque mon critique expose ce qu'il pense que doit être un martelage d'après la méthode du contrôle, en fait-il ce que cela ne peut pas être, le décalque tout machinal et servile d'un gabarit d'atelier qui ignore la vie. C'est une chose étrange, et étrangère à tout disciple de Gurnaude.

Mais plutôt que d'entrer à cette occasion dans les détails critiqués de la méthode du contrôle dont je crois connaître assez les tours et détours, les exigences et les possibilités, je me bornerai à des considérations tout à fait générales qui seront, à mon avis, plus utiles dans ce débat qui intéresse plus que la seule méthode du contrôle.

Je vais peut-être étonner un peu M. de Coulon, car je crois bien qu'il me cherche où je ne suis pas. Je pose ici cet aphorisme que la forêt et son meilleur traitement sont le domaine de l'hypothèse. Oui. Dans la futaie simple : hypothèse, l'état normal ; hypothèse, la révolution et même l'âge ; hypothèse, la possibilité ; hypothèses, les effets du traitement. Dans la futaie composée telle que les contrôlistes la conçoivent : hypothèse, l'étale ; hypothèse, la composition centésimale ; hypothèse, la rotation ; hypothèse, l'influence de la coupe à faire. Evidemment, M. de Coulon me cherchait trop dans les couloirs des règlements pédantesques pour me trouver sur le terrain vague des hypothèses. Mais ce n'est assurément pas à moi ou à la méthode du contrôle qu'il en tient, car ces choses, ici ou ailleurs, ont-elles jamais été présentées autrement que comme des hypothèses ?

Ainsi, et dans tous les cas, le meilleur traitement à appliquer à une forêt donnée reste-t-il du domaine de l'hypothèse. Il en est de lui comme de la recherche scientifique. Celle-ci ne procède-t-elle pas par hypothèses ? hypothèses dont la justesse est éprouvée par l'expérience, et qui se voit infirmée ou confirmée par celle-ci ; reconnues fausses, elles sont abandonnées et le chercheur repart sur une hypothèse nouvelle. C'est le propre de toute méthode expérimentale. La démonstration de validité ou d'invalidité ne peut être faite qu'à posteriori, et je ne comprends pas que M. de Coulon puisse tirer une objection d'une procédure qui ne peut pas être autre.

J'ai donc essayé de donner à la Méthode du Contrôle de Gurnaude, méthode que je voyais à la recherche de l'effet utile, les linéaments extérieurs qui me paraissaient pouvoir lui conférer la coordination en unissant l'aménagement et le traitement dans la poursuite de ce but. Je n'ai rien ajouté d'essentiel au fond que j'ai reçu de l'auteur lui-même et de ses disciples, dans d'étroites et longues relations.

Il ne paraît pas que, aux yeux de M. de Coulon, j'aie eu l'heur de réussir. Et cependant il lui arrive de dire que cette méthode a forgé des preuves qui manquaient et a bien contribué à mettre en relief les avantages du jardinage cultural. N'y a-t-il pas ici une contradiction ? Ce que la méthode a fait dans le passé, ne peut-elle le faire encore

dans l'avenir? ne peut-elle accompagner encore le jardinage cultural (mon critique finit par concentrer le débat sur cette forme de traitement) l'accompagner, dis-je, dans son évolution? Ou bien ce jardinage aurait-il doré et déjà atteint un tel degré de perfection que toute recherche ultérieure serait inutile, qu'il aurait sa formule définitive, et serait désormais affranchi des considérations de temps et de lieux, des contingences économiques et autres? Quant à moi, tout jardineur que je sois, je n'admets pas que cette „étale“ du traitement soit atteinte; je crois au contraire que, jardinage ou non, nous avons encore un grand besoin d'essais organisés en séries expérimentales de façon à obtenir partout non pas le jardinage cultural mais le traitement cultural.

Les critiques vont aussi à la valeur pratique de la Méthode du Contrôle. Je ne fais aucune difficulté pour reconnaître ici que son application sera longtemps, sinon toujours, restreinte à des forêts dans des conditions spéciales, par le fait qu'il y faut à la fois le *vouloir* et le *pouvoir*. Je reconnais aussi que, telle que je l'ai exposée après l'avoir pratiquée moi-même dans quelques forêts, elle a un peu le caractère de recherches de laboratoire, et des allures académiques. Est-ce une raison suffisante pour la rejeter entièrement? n'y a-t-il pas quelque parti à en tirer un peu partout en choisissant bien les objets qui pourraient s'y prêter ainsi que M. Ducamp, d'ailleurs en parfait accord avec moi, le suggère? Et n'y a-t-il pas aussi les simplifications possibles et déjà envisagées? par exemple dans un grand mas, l'élection d'une division, que je me suis permis d'appeler la division prototype, où les agents se feraient la main et disposeraient d'un champ d'observations ramassé? et n'y a-t-il pas la méthode simplifiée en usage depuis nombre d'années dans les neuf dixièmes des forêts publiques du canton de Neuchâtel?

L'aménagement ne présente pas d'intérêt sans le traitement. Le traitement sans l'aménagement, c'est la discipline partie; cela tournerait vite, j'en ai peur, au dilettantisme. Celui-ci peut être permis au propriétaire travaillant pour son propre compte. Il ne l'est plus à qui gère pour autrui surtout quand cet autrui est la Commune ou l'Etat; des états de preuves sont nécessaires. Ils sont nécessaires aussi pour la science, et pour tous ceux qui ne peuvent venir voir, et pour tous ceux qui ont à acquérir le métier, et pour ceux qui ont à communiquer à autrui l'expérience qu'ils ont acquise. Traitement libre, certes, mais constamment contrôlé (non gêné) par l'aménagement, contrôle qui devrait être, à mon sens, spontané comme répondant à un besoin intime de l'opérateur lui-même.

Le seul aspect des peuplements ne saurait constituer une preuve. Et pourquoi? me dira M. de Coulon. Pour bien des motifs dont voici quelques-uns. L'impression que fait un peuplement est toujours plus ou moins d'ordre subjectif. Puis la vision locale ne vaut que pour l'œil exercé et pour le jugement déjà formé. Puis encore elle n'instruit que par sa répétition qui seule permet la comparaison. Surtout encore, l'état présent n'est jamais que transitoire; qui peut juger s'il se place sur

la ligne d'un mouvement ascensionnel ou d'un mouvement rétrograde? On ne peut au surplus se référer à un aspect de forêt dans un débat comme celui-ci auquel chacun et tout le monde peut participer, de près ou de loin.

Il me sera permis d'en rester à ces considérations générales et de ne pas aborder les questions secondaires; j'aurais pourtant beaucoup à dire sur la confusion que M. de Coulon fait lui aussi entre l'éclaircie par le haut (Boppe) et l'éclaircie jardinatoire (Gurnaude), sur le tarif d'aménagement, sur l'usage qu'il fait de mes données, sur ce qu'il appelle mes illusions. Il me semble que, s'agissant d'un jugement de valeur porté sur la Méthode du Contrôle en tant que méthode expérimentale, il suffit d'en avoir caractérisé la tendance générale assez déformée, me semble-t-il, par son critique; cette tendance reste précisée dans le programme: „rechercher le plus grand effet utile“; programme qui justifie la prétention d'être une méthode expérimentale. Elle ne se donne pas pour une panacée. Elle ne cherche pas à s'imposer toujours et partout. Elle s'offre et se propose. A chacun de voir s'il peut, s'il veut et s'il lui convient d'en faire l'essai. A chacun de la perfectionner s'il l'estime digne de ses efforts. A chacun le droit de lui opposer mieux. Et si les amputations que M. de Coulon propose de lui faire subir peuvent donner naissance à une méthode plus efficacement orientée vers ce mieux, eh bien, ainsi soit-il! Mais ce ne sera plus la Méthode du Contrôle.

H. By.

Evaporation de l'eau à l'air libre, à Montcherand (cant. de Vaud),

par M. Moreillon, inspecteur forestier.

Les lois exactes de l'évaporation ne sont pas encore connues d'une façon certaine. On sait toutefois que l'évaporation de l'eau augmente avec la température, l'insolation et la vitesse du vent.

Des observations ont été faites dans notre pays en vue de connaître la quantité d'eau évaporée par le sol nu, les nappes d'eau et à l'air libre.

En ce qui concerne l'évaporation de l'eau tombée sur le sol pourvu ou non de végétation, les premières observations ont été commencées à la Station fédérale de recherches forestières de Zurich par le prof. A. Bühler et continuées par lui-même à Tubingue.

La seconde série de ces dernières étant la plus longue, je préfère donner ici les résultats trouvés, lesquels me paraissent plus exacts.

Elles ont été faites à Tübingue pendant les années 1905 à 1912, avec des caisses remplies de sols différents, et la quantité d'eau considérée comme évaporation est obtenue en faisant la différence entre l'eau provenant des précipitations et des infiltrations.¹

¹ Bühler, Waldbau, Bd. I, 1918, p. 325.